

Salaires : l'argument de la crise ne prend pas

“ Sanofi, Ikea, deux conflits sociaux sur les salaires, parmi bien d'autres. Deux symboles : un géant de la pharmacie qui affiche une croissance de 18 % de son bénéfice net par action ; un géant de la distribution dont la rentabilité est largement supérieure à la moyenne du secteur.

Pendant un quart de siècle, le système a exigé la modération salariale... Avec la crise — sa crise ! —, la même musique se répète ! Rien d'étonnant, par conséquent, à ce que la question des salaires prenne toute sa dimension critique.

Car les salariés savent que cette crise était inscrite dans l'arrogance de la Finance, arrachant une part grandissante de la richesse créée, au détriment de la collectivité et des salariés.

Ils savent que les directions de leurs entreprises ont pleinement adhéré aux croyances du libéralisme, à ses modèles sociaux et financiers. Que les remontées de dividendes, la course à la distribution des résultats ont largement pesé sur leurs objectifs de gestion. Voilà maintenant l'effet boomerang.

Avec la défense de l'emploi, celle du pouvoir d'achat et des revenus revient au premier plan. Reste à transformer ces objectifs en autant de victoires inversant enfin le cours des choses. Les prochains mois diront ce qu'il en est. ”

Désindustrialisation : les discours officiels...

Quel curieux exercice de funambule que de faire mine de régenter les grands groupes industriels « français » en leur demandant d'être à la fois de puissantes multinationales impériales et des sociétés dont l'horizon stratégique serait toujours celui de l'Hexagone. > pages 2/4

2010 : quelles prévisions économiques ?

Un tour d'horizon s'impose pour décrypter l'année à venir et battre en brèche certaines idées reçues. > pages 6/7

La déréglementation de la Finance se poursuit

Concurrence des systèmes d'échange électronique, banques concurrentes des Bourses, à travers les « dark pools » : des nouvelles machines à dérailler se mettent en place. > page 8

**Réforme des retraites
et emploi des seniors :
le MEDEF
en ordre de bataille
> pages 10/12**

La schizophrénie des discours

P-DG CONVOQUÉS PAR le gouvernement, réprimandes sur les délocalisations et les fermetures de sites, arbitrage entre firmes qui se disputent, rappels à l'ordre pour Renault, EDF, Areva, Total,...

Sauf que dans « rappel à l'ordre » il y a le mot « ordre ». Quel est l'ordre à respecter ? Celui d'une politique industrielle française (ou européenne) contraignante et socialement responsable ? Celui de la concurrence libre et non faussée ? Celui de l'ambition financière ? Car pour faire le gendarme faut-il encore savoir dire quel est le bon code de la route.

L'art de dire quelque chose et son contraire

Quel curieux exercice de funambule que de faire mine de régenter les grands groupes industriels « français » en leur demandant d'être à la fois de puissantes multinationales impériales et des sociétés dont l'horizon stratégique serait toujours celui de l'Hexagone.

Depuis un quart de siècle, tout et son contraire ont été proclamés avec la même candeur par les pouvoirs publics. L'économie globalisée a généralement été décrite comme une chance, comme une ouverture à ne pas manquer : « *La mondialisation est un fait, il serait aussi vain de la nier ou de s'y opposer que de prétendre remettre en cause la loi de la gravité ou arrêter la course des nuages. La question n'est donc pas de savoir si la mondialisation est bonne ou mauvaise. Elle est de savoir si nous y sommes préparés* » (discours du candidat Nicolas Sarkozy, Saint-Etienne, 9 nov. 2006).

Alors que, côté politique sociale, c'est la défense du territoire qui est mise en avant : « *Contre les délocalisations, je mettrai en œuvre une politique industrielle, en choisissant les secteurs stratégiques sur lesquels concentrer nos efforts. Notre pays doit garder des usines* » (discours du même, Charleville-Mézières, 18 déc. 2006). Cherchez la contradiction.

Comment concilier la transformation de Renault, d'EDF, d'Areva, de GDF-Suez, de Veolia, de Total,

de France-Télécom ou La Poste en puissante machine mondialisée et le vœu pieux de les ramener à des préoccupations socio-économiques strictement françaises ? Engagée dans sa « multinationalisation », une entreprise vouée aux seules lois de la compétitivité ne peut que poursuivre sur cette trajectoire, inexorablement. Une fois qu'on vous a poussé sur la glace, il faut bien s'efforcer de patiner. A moins de bouleverser les règles économiques et de changer les rapports de forces sociaux. Ce qui n'est évidemment pas dans l'agenda des pouvoirs publics et des institutions européennes.

On a voulu faire d'EDF l'un des champions mondiaux de l'énergie (15,6 milliards € par exemple pour racheter British Energy) et pour cela ouvrir son capital et y instaurer une culture de marché. Comment s'étonner, ensuite, que sa direction envisage à nouveau une augmentation de 25 % du tarif aux particuliers d'ici 2015, afin de financer ses investissements à l'étranger et la défense de ses parts de marché dans le nucléaire ?

On a accepté de faire d'Areva, de Veolia, d'EDF ou de GDF-Suez des acteurs puissants de la concurrence « libre et non faussée » sur des activités qui concernent pourtant l'aménagement des territoires pour une ressource collective. Qu'à cela ne tienne... les voilà qui se font la guéguerre, tantôt alliés tantôt adversaires. Areva se payant le luxe, tout récemment, de suspendre ses approvisionnements de combustible auprès d'EDF. « Et tac, tu l'as bien cherché ! »

On veut faire entrer la RATP dans le « Top 5 mondial des transporteurs urbains d'ici à 2013 » (document remis aux administrateurs en octobre dernier)... Du coup, la problématique des alliances, des prises de participation et de la rentabilité marchande se pose inexorablement. La SNCF, face au projet d'alliance entre Transdev (25 % RATP) et Veolia, engage sa propre filiale Keolis dans des discussions concurrentes avec le groupe britannique de transport en commun Arriva. Dans la foulée, la société d'ingénierie

officiels

Systra, filiale à parité de la SNCF et de la RATP, devient le terrain d'une sourde querelle entre les deux actionnaires. Œil pour œil !

On veut que Total soit un major de l'industrie pétrolière mondiale et vienne en appui de toutes sortes d'intérêts géopolitiques, alors on en paye le prix en termes de maillage industriel et de répartition géographique de ses capacités de raffinage.

Veut-on que Renault se développe comme une grande entreprise mondiale, contrôlant déjà 44 % de Nissan, 80 % de Samsung Motors et 100 % de Dacia... alors que les 18 % de capital que conservent l'Etat français dans le constructeur ne pèsent pas lourd face aux « obligations » du marché financier et de la mondialisation ?

La mobilisation des salariés de Renault et la proximité d'une échéance électorale font que les pouvoirs publics ont obtenu que la future Clio IV ne soit pas exclusivement produite en Turquie et que le site de Flins en ait une part. Fort bien. Mais ce n'est qu'une pause dans l'inexorable processus. Demain, les groupes de l'automobile franchiront une étape supplémentaire de leur mondialisation. La conquête des marchés et les risques encourus sur les nouveaux systèmes de motorisation conduiront à de nouvelles alliances capitalistiques. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que des constructeurs chinois et indiens rentrent dans son capital, que la fusion avec Nissan se fasse un jour ou qu'un constructeur européen ou américain s'invite à la table...

Il est contradictoire d'avoir adhéré à un modèle de mondialisation nécessitant la formation d'oligopoles planétaires et de croire par ailleurs que l'on peut maintenir la notion de « *champions nationaux* ». Péchiney (devenu Alcan) ou Arcelor (intégré à Mittal) n'étaient-ils pas eux-aussi des groupes français ? Bien sûr, les processus sont variés d'un secteur à l'autre. Mais aucun groupe français n'échappe à la pression objective d'une mondialisation porteuse d'une ouverture sans frontière de l'actionnariat. Le plus pathétique dans cette histoire est que la majorité des sociétés

citées ici sont d'anciennes sociétés publiques ou le sont encore, ou qu'elles ont encore une part importante de leur capital détenue par l'Etat.

L'art de dire tout et son contraire

Les plus hautes sphères de l'Etat espèrent être pardonnées de leurs actes passés par un discours vigoureux sur la « *dérive morale* » du capitalisme. Le discours présidentiel à la toute récente conférence de Davos disait entre autres : « *Il y a quelques années, on prédisait la fin des nations, l'avènement du nomadisme. Mais dans la crise même, les entreprises les plus mondialisées, les banques les plus globales ont redécouvert qu'elles avaient une nationalité.* »

La belle affaire ! Elles auraient été bien folles, ces entreprises, de ne pas venir prendre les aides qui leurs étaient proposées par peur des catastrophes économiques en chaîne et des mobilisations sociales. Mais, de là à croire que c'est un sage et durable retour au bercail..., quel contre-sens !

En réalité, les pouvoirs publics font mine de découvrir les contradictions qu'ils ont eux-mêmes largement contribuées à créer par vingt-cinq ans de décisions politiques. Le passage du Marché commun au Grand marché, puis aux accords de Maastricht nous a fait passer d'une zone de coopération, où dominaient encore les régulations nationales, à une zone de libre-échange dérégulée. Les transformations financières ont unifié toute la planète boursière et les capitaux extraits des entreprises se placent n'importe où, sans contrôle ni entrave. En France, on a privatisé à tour de bras au nom des besoins de la mondialisation, des ouvertures de capital, des opérations de rachat, des alliances et des ambitions planétaires de nos « champions français ». La dictature de l'actionnariat ne s'est par arrêtée aux portes de nos anciennes entreprises publiques, bien au contraire. On y a même trouvé plus de zèle encore à scruter la remontée des dividendes.

Il a donc fallu un grand nombre d'actes politiques pour que tout cela soit possible :

- Pourquoi l'Union européenne ne s'est-elle toujours pas engagée, depuis 1986, date de

l'ouverture totale des marchés, dans une convergence de la fiscalité des entreprises (notamment des groupes transnationaux) ? Comment peut-on ensuite s'offusquer qu'une entreprise puisse s'intéresser au différentiel d'imposition ?

- Pourquoi a-t-on poussé à la déréglementation des transports de marchandises et favorisé le dumping sur leurs prix, permettant du même coup les délocalisations au sein de l'Europe et la massification des flux de réimportation ?

Surtout, pourquoi a-t-on « admis que le marché avait toujours raison et qu'aucune autre raison ne lui était opposable », dans un « monde où tout était donné au capital financier » (discours présidentiel, Davos, 27 janvier 2010) ? Pourquoi toutes les institutions mondiales, européennes et nationales ont-t-elles convergé vers la déréglementation, vers l'absolutisme des marchés ? Pourquoi a-t-on fait croire que l'Histoire ne se construisait que dans la superbe effervescence de la compétition et du taux de profit ? Pourquoi a-t-on laissé se propager l'idée que tout n'était que « risque » et que chacun devrait apprendre à diriger sa vie comme on gère un investissement ? (« La vie, la santé, l'amour sont précieuses, pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ? » ; « La précarité est une loi de la condition humaine... », Laurence Parisot, MEDEF).

La belle hypocrisie que de faire semblant aujourd'hui de découvrir le problème.

La « mondialisation dont nous avions rêvée », dit le même discours présidentiel à Davos, n'était pas celle-ci. Pendant vingt ans de multiples voix se sont élevées pour dire que ce n'était pas la mondialisation en soi mais cette mondialisation-là, pas l'Europe en soi mais cette Union européenne-là qui étaient en cause.

La mondialisation financière a été mise en place, théorisée, construite, voulue et même imposée ; pas rêvée. Était-ce « rêver » que de tenter de saper le contrat de travail par l'instauration du C.P.E. ? Et la réduction continue de la fiscalité sur le capital et sur les bénéfices, l'obsession du « moins d'Etat », les attaques permanentes contre la protection sociale... le doux songe d'un monde socialement équitable ?

Changer les règles du jeu, pas seulement la couleur des cartes

La mondialisation financière n'est que la conséquence d'une ponction générale de la richesse créée par le travail. Elle est à la fois la conséquence et la cause des politiques sociales et fiscales, le résultat de rapports de force sociaux. Contrairement aux discours officiels, ce n'est pas d'une dérive « morale » qu'il s'agit, mais de mécanismes, de volontés, de structures qui par nature ont porté le monde jusqu'à cette impasse.

Mais ne serait-ce que sur le plan moral, puisque tel est le diagnostic bancal des pouvoirs européens, libre à eux de retrouver le chemin de la vertu. Ils ont les moyens institutionnels :

- de changer les politiques fiscales et de contenir la gloutonnerie financière par une imposition dissuasive,
- de mettre en place un service bancaire public, de limiter les revenus des dirigeants,
- de réguler les localisations industrielles en fonction de la trace carbone des flux de marchandises et des distances à parcourir,
- de définir des salaires minimums nationaux sur la base d'un indicateur européen commun de pouvoir d'achat,
- de mettre en place une législation dissuasive sur les licenciements économiques qui ferait que les entreprises assurent collectivement le coût complet du maintien des revenus et de la reconversion professionnelle des personnes ; sans que les collectivités n'aient à payer ce dégât collatéral de leur compétition, etc.

Sans cela, les 6 milliards d'euros que le « grand emprunt » français destine à l'industrie et aux P.M.E. ne serviront à rien, l'argent se perdant dans les rouages d'une valorisation sans frontière. L'Europe peut d'autant faire cela que les Etats-Unis ne sont plus en position de s'y opposer. Au moins, cela permettrait-il aux plus hautes sphères de l'Etat de sortir de cet état d'hébétude qui — paraît-il ! — les a fait se tromper de mondialisation. Mais, le dire du haut d'une tribune à l'heure du J.T. de 20 heures est une chose, le faire en est une autre. ●

Les fusions-absorptions reprennent

LA CRISE OUVRE DE nouvelles opportunités pour les fusions-acquisitions à l'horizon 2011. Assez logiquement, le système exploite sa logique de concentration du capital pour accélérer les économies de moyens. L'heure va donc être à nouveau aux grandes opérations stratégiques avec, en bout de chaîne, ses conséquences classiques en matière de restructuration et de réorganisation opérationnelle.

Le moment est d'autant plus propice que les opérations de fusions et d'acquisitions avaient largement reculé dans la phase précédente de la récession (- 50 % en 2009 par rapport au record de 2007). Et que certaines entreprises restent sous-valorisées en Bourse.

La partie de Monopoly reprend

Les premiers symptômes sont connus : rachat de ACS par Xerox pour plus de 6 milliards \$; rapprochement d'Abott et des activités pharmacie de Solvay ; rachat par Nestlé de l'activité pizzas surgelées de Kraft pour 3,7 milliards \$ et, dans la foulée, acquisition pour plus de 11 milliards \$ de Cadbury par Kraft, deux géants de la confiserie mondiale ; prise de 25 % des actifs gaz de l'américain Chesapeake par le français Total ; vente par Nestlé du contrôle de Alcon à Novartis, etc.

Les augmentations de capital ont parfois cette odeur de croissance externe. D'autant que si la crise crée des vocations de prédateurs, elle crée aussi, pour d'autres, des obligations de cessions « sauve qui peut »... Les petits acteurs de niche sont alors susceptibles d'intéresser les mastodontes, comme dans l'assurance ou la pharmacie.

Rien qu'en 2009, Sanofi-Aventis a acquis pour plus de 9 milliards \$ une dizaine de petits et moyens acteurs de par le monde.

Mais le principal indicateur ne va pas être quantitatif (nombre d'opérations et valeurs des transactions) mais plutôt celui de leur portée stratégique : changement substantiel des conditions concurrentielles (par exemple, le

rapprochement discuté entre British Airways et Iberia) ou changement d'échelle industrielle (par exemple, le projet éventuel d'alliance entre Peugeot-Citroën et Mitsubishi).

CARREFOUR, un bon exemple

« Après l'époque des "conquêtes", voici venu le temps de la "performance" » (dixit)

« 2009 a été une année de transition, de préparation au changement au cours de laquelle nous avons identifié une stratégie. Je mets maintenant en place l'équipe la mieux à même de l'exécuter. Il ne vous a pas échappé que toute l'équipe française avait changé ces derniers mois (...). En outre, c'est en France et dans le G-4 [France, Espagne, Belgique, Italie] que les plus grands changements doivent être effectués (...). Cette nouvelle stratégie marque une vraie rupture. » (Lars Olofsson, patron de groupe Carrefour, LSA, 21 janvier 2010.)

La crise ne va donc pas simplement donner un second souffle aux concentrations de capital mais va également donner un élan à des réorganisations industrielles et stratégiques de très grande ampleur. Ce sont les modèles économiques qui vont bouger, y compris dans des secteurs à forte inertie comme le pétrole (restructuration de ses capacités de raffinage par le groupe Total). Dans ces grands groupes, la sortie de crise se joue sur un mode très offensif. A quel prix social ?

Le secteur du commerce en plein chambardement

Les entreprises travaillant pour le marché final de la consommation vont être particulièrement concernées. Concentration, bien sûr, et plus forte centralisation des opérations commerciales et administratives, mais aussi repositionnement des prix de ventes. C'est que la crise sociale actuelle nécessite pour maintenir ses parts de marché d'offrir des entrées de gammes « compétitives »,

sans rogner sur les profits et les dividendes. C'est la tentation de la guerre des prix sans adopter l'image basique du *hard discount* en termes de qualité d'offre. Difficile exercice, mais qui commence toujours par le front social : réduction des effectifs, polyvalence large, gains de productivité, etc. Modèle commercial et modèle social bougent ensemble.

Le groupe Carrefour baisse ses coûts de 530 millions d'euros en 2009, Conforama entreprend une profonde restructuration opérationnelle de ses magasins, le groupe Galerie Lafayette continue à fermer des magasins BHV. Les exemples abondent. Les profits d'hier s'étant pour partie évaporés dans les dividendes, les tournants stratégiques se payent *cash* par les salariés, invités prestement à épouser les nouvelles stratégies commerciales. Même L'Oréal s'aventure sur le terrain de la baisse des prix de vente pour certaines de ses gammes en grande distribution. Tout un symbole. ●

APEX-ISAST

APEX et ISAST forment un Groupe indépendant de diagnostic et de conseil économique, financier, social et de santé au travail, au service des élus, des C.E., des C.C.E., des C.H.S.C.T.

Pour anticiper les plans de l'entreprise, les stratégies des actionnaires, pour obtenir des engagements précis des directions, APEX et ISAST apportent dans leur domaines respectifs une expertise critique qui permet d'ouvrir la boîte noire de l'entreprise.

Siège d'APEX et d'ISAST

17, boulevard Poissonnière 75002 Paris
Tél. : 01 53 72 00 00

APEX Lille 36, rue Inkermann 59000 Lille
Tél. : 03 20 15 86 19

APEX Grand Ouest
La Rigourdière - C.A Alizés 35510 Cesson-Sévigné (Rennes)
Tél. : 02 99 83 53 98

APEX Rhône-Alpes
8A, rue Ampère 38000 Grenoble
Tél. : 04 76 20 33 10

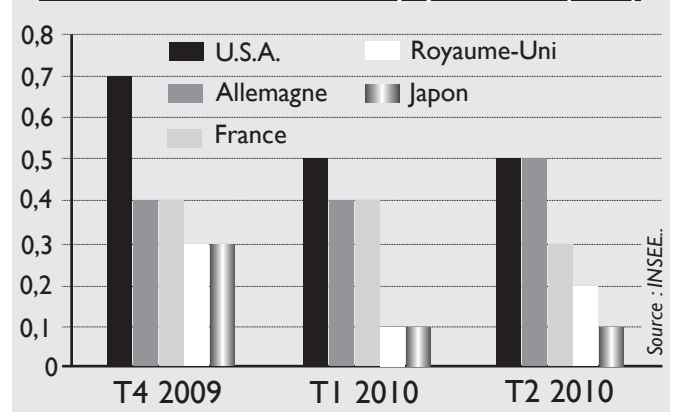
2010 : quelles

APRÈS LE CHOC DE LA CRISE financière en 2008, puis la plus forte récession de l'économie mondiale depuis 1929, tous les espoirs se portent dorénavant sur cette nouvelle année 2010. L'ensemble des acteurs économiques espèrent, non sans méthode Coué, avoir traversé le moment le plus difficile de la crise. Un tour d'horizon s'impose pour décrypter 2010 et battre en brèche certaines idées reçues.

Plutôt une année de « convalescence »...

L'année 2010 verra l'installation de la crise économique et sociale dans la plupart des pays de l'O.C.D.E. La récession a coûté près de 1 400 milliards de dollars, a mis au chômage 61 millions de travailleurs dans le monde et a nécessité 15 300 milliards de dollars de plan de relance (l'équivalent de 100 plans Marshall).

Croissance du P.I.B. dans les pays avancés (en %)



Comme l'affirme l'I.N.S.E.E. dans une de ses notes de conjoncture, la reprise se fera en « *ordre dispersé* ». Globalement, l'effet de richesse qui a joué à plein, notamment sur les actifs boursiers et immobiliers, dans les années 1990 et 2000, a volé en éclat avec la crise, en appauvrissant les ménages. Dans ce contexte incertain, ceux-ci auront une nette préférence pour l'épargne, réduisant d'autant plus la consommation finale. De plus, le crédit, qui avait dopé l'économie mondiale, se trouve fragilisé en raison des bilans encore

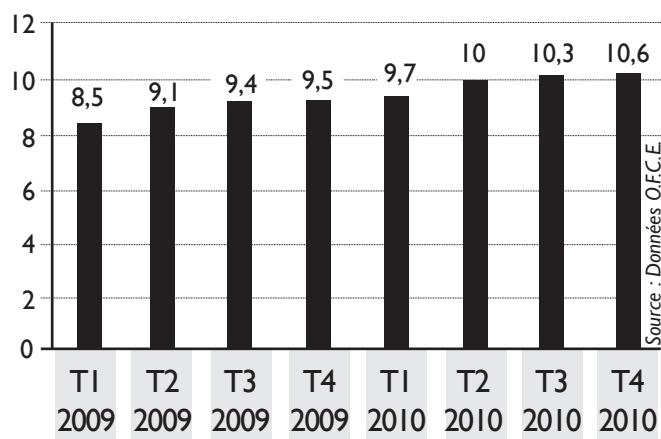
prévisions économiques ?

opaques des banques. L'atonie de la consommation mondiale sera d'autant plus freinée par les nombreuses destructions d'emplois (notamment dans l'industrie) entamées en 2009 mais qui se poursuivront encore en 2010. Résultat : un taux de chômage dans les pays de l'O.C.D.E. dépassant les 10 %.

La France moins touchée ? Au prix d'un redémarrage plus lent...

Grâce à sa moindre exposition au cycle patrimonial (actifs boursiers et immobiliers) et à son système de protection sociale, la France a plutôt bien résisté à la crise, contrairement aux pays anglo-saxons. Si l'investissement des entreprises s'est effondré, la consommation des ménages a démontré une bonne résistance. Cependant, 2010 sera une année délicate à plus d'un titre. Même si l'I.N.S.E.E. établit une prévision de croissance optimiste à 1,7 %, la reprise tant attendue risque d'être délicate.

Evolution du taux de chômage en France



Croissance des secteurs en 2010

Métaux ferreux	10 %
Pharmacie	2 %
Agroalimentaire	1 %
Equipements ménagers	0 %
Aéronautique	0 %
Automobile	- 2 %
Textile	- 2 %
Electronique	- 2 %
Construction mécanique	- 4,5 %

Le taux de chômage (7,1 % en 2008) devrait poursuivre sa remontée jusqu'à 10,6 %, voire 11 % selon certains conjoncturistes. De plus, il s'agirait de chômeurs de catégorie A, ce qui d'ores et déjà conduit à 1 million de chômeurs en plus par rapport aux chiffres « officiels » (2,6 millions de personnes). Après plus de 400 000 emplois détruits en 2009, 200 000 devraient disparaître cette année. Les défaillances d'entreprises devraient atteindre 70 000. Quant à l'investissement des entreprises, celui-ci devrait être encore dans le rouge (- 4 %). La reprise tant annoncée s'annonce donc pour le moins précaire et périlleuse... ●

Etudes des rémunérations dans les missions de l'expert du C.E.

LA COUR DE CASSATION vient de confirmer que l'expert comptable nommé par le C.E. est en droit de demander une extraction du fichier du personnel comportant les informations personnelles des salariés (âge, sexe, type de contrat, rémunération brute annuelle,...).

Elle précise que : « Le refus par l'employeur de communiquer à l'expert-comptable, désigné par le comité d'entreprise (...), les documents demandés ne constitue un trouble manifestement illicite qu'à la condition que ces documents aient été nécessaires à l'intelligence des comptes et à l'appréciation de la situation de l'entreprise. »

La Cour a considéré que l'analyse de la politique des rémunérations et la mise en perspective de celle-ci avec la situation de la société entrait bien dans le cadre de la mission légale de l'expert-comptable désigné pour l'examen des comptes annuels et prévisionnels. L'examen de l'état de la masse salariale et de son évolution permet d'appréhender les éléments d'ordre social nécessaires à la compréhension de la situation de l'entreprise et il ne peut être opposé à cette demande le caractère confidentiel des informations, l'expert-comptable étant tenu au secret professionnel (art. L. 2325-42). Les élus du personnel peuvent donc se prévaloir de ce droit pour demander une étude pointue de la politique de rémunération. (Cass. Soc. du 15 décembre 2009, S^e Laboratoire MSD Chibret c/ le Comité central d'entreprise.)

La dérèglementation se poursuit

BIEN CACHÉ DU DÉBAT PUBLIC, la réglementation boursière se libéralise toujours plus... en dépit de tous les discours sur la régulation et la moralisation de notre système économique. Avec pour méthode l'approche traditionnelle du libéralisme (augmenter la concurrence pour abaisser les coûts de transaction boursière), les réformes mises en œuvre depuis deux ans permettent la multiplication des plates-formes de négociations alternatives aux places boursières traditionnelles. A tel point que certains acteurs (le groupe Bouygues, par exemple) dénoncent l'opacité de cette nouvelle concurrence et l'atomisation du marché.

Les Bourses traditionnelles perdent des parts de marché ! Eh oui, même elles ! En un an, de septembre 2008 à septembre 2009, Euronext, société de Bourse elle-même cotée, a vu son volume d'actions échangées baisser de 20 %. Même situation pour la place de Londres ou de Francfort. La concurrence des systèmes d'échange électronique s'impose progressivement : la plate-forme alternative britannique Chi-X Europe a ainsi vu bondir sa part de marché, assurant plus de 15 % du marché français d'échange d'actions.

Problème : la multiplication des acteurs soumis à différentes régulations rend difficile le dépistage des délits d'initiés et autres entorses aux règles de bonne conduite. Avec une fausse naïveté, le président de l'Association mondiale des Bourses s'inquiétait en octobre dernier : « *Nous avons laissé la technologie et l'évolution de ces marchés échapper à l'attention des régulateurs* » (Les Echos, 9 octobre 2009). Les fameux « *dark pools* » (littéralement « *piscines obscures* »)... Une fois l'émotion passée, le réalisme l'emporte : les places traditionnelles cherchent le compromis et même se différencient en intégrant ou en s'alliant avec ces plates-formes alternatives. Le London Stock Exchange (L.E.S.) vient de fusionner son propre « *dark pool* » (Baikal) avec Turquoise, un acteur récent du marché parallèle. La notion de concurrence est agitée un temps pour déréguler

et abaisser les coûts, mais reviennent très vite au galop les mécanismes traditionnels de la concentration.

Les banques à nouveau en première ligne

Surtout, les fondateurs d'un « *dark pool* » comme Turquoise n'étaient que Goldman Sachs, la BNP Paribas, la Société Générale... Neuf banques au total, qui avaient décidé de créer leur propre outil de marché pour faire pression sur les Bourses et obtenir une baisse des prix. Bats Exchange, autre alternatif, a dorénavant des banques dans son actionnariat. **En d'autres termes, les banques sont devenues concurrentes des Bourses !**

Les « *dark pools* » sont en quelque sorte des « Bourses de l'ombre », des plates-formes permettant à un investisseur de vendre ou d'acheter des actions de façon anonyme. Les investisseurs ont toujours échangé entre eux des gros blocs de titres, hors marché, en s'entendant sur le prix. Mais, depuis quelques temps, les banques et les opérateurs de marché s'y sont engouffrés pour créer leurs propres « *dark pools* » et se procurer ainsi des sources de revenus complémentaires tout en favorisant aussi l'innovation au profit de quelques clients.

A peine les premières leçons de la crise tirées et les banques sauvées que la Finance, avec les « *dark pools* », s'invente ainsi une nouvelle machine à dérailler. ●

Visitez les sites
www.apex.fr
www.isast.fr

Retour des profits... et des bonus

Après une année 2008 sinistrée par la crise financière, le système bancaire a renoué avec les profits en 2009. Et avec eux, les bonus des traders reviennent sur le devant de la scène : en 2010, les grandes banques américaines et européennes s'apprêtent à verser des milliards d'euros à leurs traders. Les appels à la modération de la part des pouvoirs publics sont restés lettre morte. Soucieux de l'opinion publique, le gouvernement français envisage toutefois de taxer ces bonus, ce qui devrait rapporter 360 M€ à l'État (dont 270 millions € seront consacrés à alimenter le Fonds de garantie des dépôts pour renforcer la sécurité des déposants).

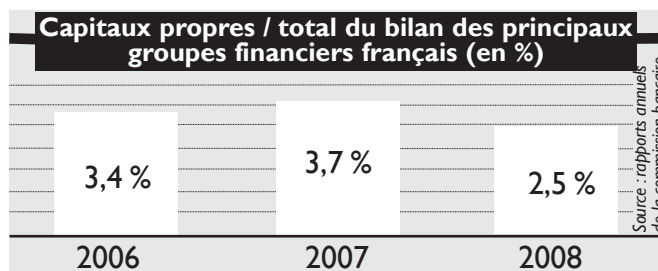
Taxer les bonus ne résout rien

Si cette taxation est de nature à calmer l'opinion, elle ne doit pas détourner l'attention de l'essentiel : c'est le fonctionnement même du système bancaire qui était en cause dans le déclenchement de la crise, et ce fonctionnement n'est aucunement remis en cause.

En Europe, c'est le comité de Bâle qui édicte les règles que se charge de faire appliquer la Communauté européenne. Ces règles dites « prudentielles » visent à garantir la sécurité du système bancaire, en limitant les risques pris par les banques. Elles portent sur la solvabilité des banques, c'est-à-dire sur leur capacité à rembourser l'intégralité de leurs engagements si cela devenait nécessaire. Cela consiste, en particulier, à imposer un ratio de fonds propres par rapport aux engagements de la banque, pondérés par leurs niveaux de risque.

La rentabilité démesurée du secteur bancaire

Or les actionnaires des banques ont évidemment intérêt à avoir des fonds propres les plus faibles possibles : peu de capital engagé pour des profits les plus élevés possibles.



Avant la crise, avec des fonds propres faibles, les taux de rendement du secteur bancaire étaient particulièrement élevés, nettement supérieurs à l'ensemble de l'économie (taux de remplacement des capitaux propres, R.O.E., de 20,3 % en 2006, de 15,8 % en 2007 hors fraude Société Générale). En 2008, le secteur bancaire français dans son ensemble n'a réalisé aucun bénéfice. Même scénario aux Etats-Unis... Mais, dès 2009, aux Etats-Unis comme en Europe, les banques renouent avec les profits, après avoir bénéficié de plans de soutien de grande envergure de la part des pouvoirs publics contraints de sauver un système menacé de faillite.

Les bonus proportionnels aux profits

Le profit de la banque n'est, en réalité, que la part du profit des entreprises et la part du revenu des ménages qu'elle ponctionne (pour couvrir son risque au travers du taux d'intérêt), ainsi que le fruit de toutes ses opérations spéculatives. En regard, le capital immobilisé par l'actionnaire correspond au risque qu'il consent lui-même à prendre. La surperformance provient de ce déséquilibre entre le profit et la faible capitalisation. Malgré la crise, ce problème n'est toujours pas résolu, faute d'accords sur l'augmentation des garanties imposées aux banques, notamment en termes de fonds propres.

Le vrai débat de société sur les banques n'est donc pas celui portant sur les bonus. Ceux-ci n'étant que proportionnels aux profits scandaleux que les opérations spéculatives permettent. La question posée par ces primes est bien celle du taux de profit auquel elles s'adosent. Dans un secteur dont la fonction et les responsabilités sociétales exigeraient un statut public. ●

Le MEDEF en ordre de bataille

LES DISCUSSIONS SUR LES RETRAITES reviennent sur le devant de la scène. Le sujet provoque généralement des polémiques sur les projections chiffrées, fortement dépendantes des hypothèses sur les évolutions démographiques, le taux de croissance et le taux de chômage anticipés. Le déficit pourrait atteindre 25 milliards d'euros en 2010 (tous régimes confondus, *Les Echos*, 15 janvier 2010). Et le niveau du déficit en 2010 sera lié au contexte de crise.

L'âge légal de départ à la retraite est actuellement à 60 ans. L'âge effectif est, en moyenne, à 61,5 ans. La durée de cotisation, actuellement de 40 ans, devra passer à 41 ans en 2012, avec un départ légal maintenu à 60 ans. Mais le gouvernement veut aller plus loin, il a de toute façon inscrit la réforme des retraites dans l'agenda 2010 ; organisations syndicales et MEDEF se préparent à négocier.

Le préalable, selon le MEDEF

L'organisation patronale avait proposé dès 2009 un relèvement de l'âge de la retraite à 63,5 ans. Selon elle, c'est l'âge qui permettrait « un financement équilibré », s'il est appliqué à partir de 2012. Le MEDEF fait du relèvement de l'âge de départ et de la durée de cotisation un préalable à toute discussion sur les taux de cotisations.

La pénibilité reconnue « au cas par cas »

Outre l'âge de départ, ladite discussion devra également inclure les thèmes de la pénibilité et du taux d'activité des seniors. Sur la pénibilité, le MEDEF souhaite que ce ne soit plus un critère général, mais qu'elle soit reconnue « par une commission médicale, au cas par cas ».

L'épargne salariale au secours des retraites ?

La présidente du MEDEF a également précisé que si cela permettait de sauvegarder le système par répartition, il n'en faudrait pas moins « aller un peu

plus loin dans tous les mécanismes d'épargne retraite qui existent aujourd'hui » (*La Tribune.fr*, 16 juin 2009). Le développement de la retraite par capitalisation, fondée sur l'épargne des salariés, est une revendication ancienne du MEDEF, afin bien évidemment de compenser dans son esprit la baisse des retraites par répartition.

Le problème du taux d'activité des seniors

Quant au taux d'activité des seniors, il fait également l'objet de discussion. Car relever l'âge légal de départ en retraite suppose que les seniors qui le souhaitent puissent continuer de travailler. Or la France, avec 38,3 % de seniors occupés, se situe en-dessous de la moyenne de l'Union européenne (45 %) et largement en dessous de l'Allemagne (52 %), du Royaume-Uni (57 %) ou de la Suède (70 %). ●

Un site internet au service des CE www.apex.fr

Un portail unique pour votre Comité.
Vous y trouverez :

- Les différentes missions d'expertise auxquelles votre comité a droit
- Les offres d'assistance et de formation du Cabinet Apex
- Les archives de « La Lettre du CE et du CHCST »
- Des interviews d'acteurs du mouvement syndical
- Des analyses régulières sur l'actualité économique et sociale sous forme d'articles ou de diaporama
- Un lien vers tous les communiqués de presse de l'ensemble des confédérations syndicales

Discours officiel, volontés officieuses

LE NOMBRE DE RETRAITÉS VA exploser ces prochaines années. La pyramide des âges a déjà commencé à s'inverser. Alors qu'en 1960 il y avait 41 cotisants pour 10 retraités, ils n'étaient plus que 14 en 2009. Par ailleurs, l'espérance de vie augmente d'un trimestre par an.

La population française vieillit. Mais les seniors

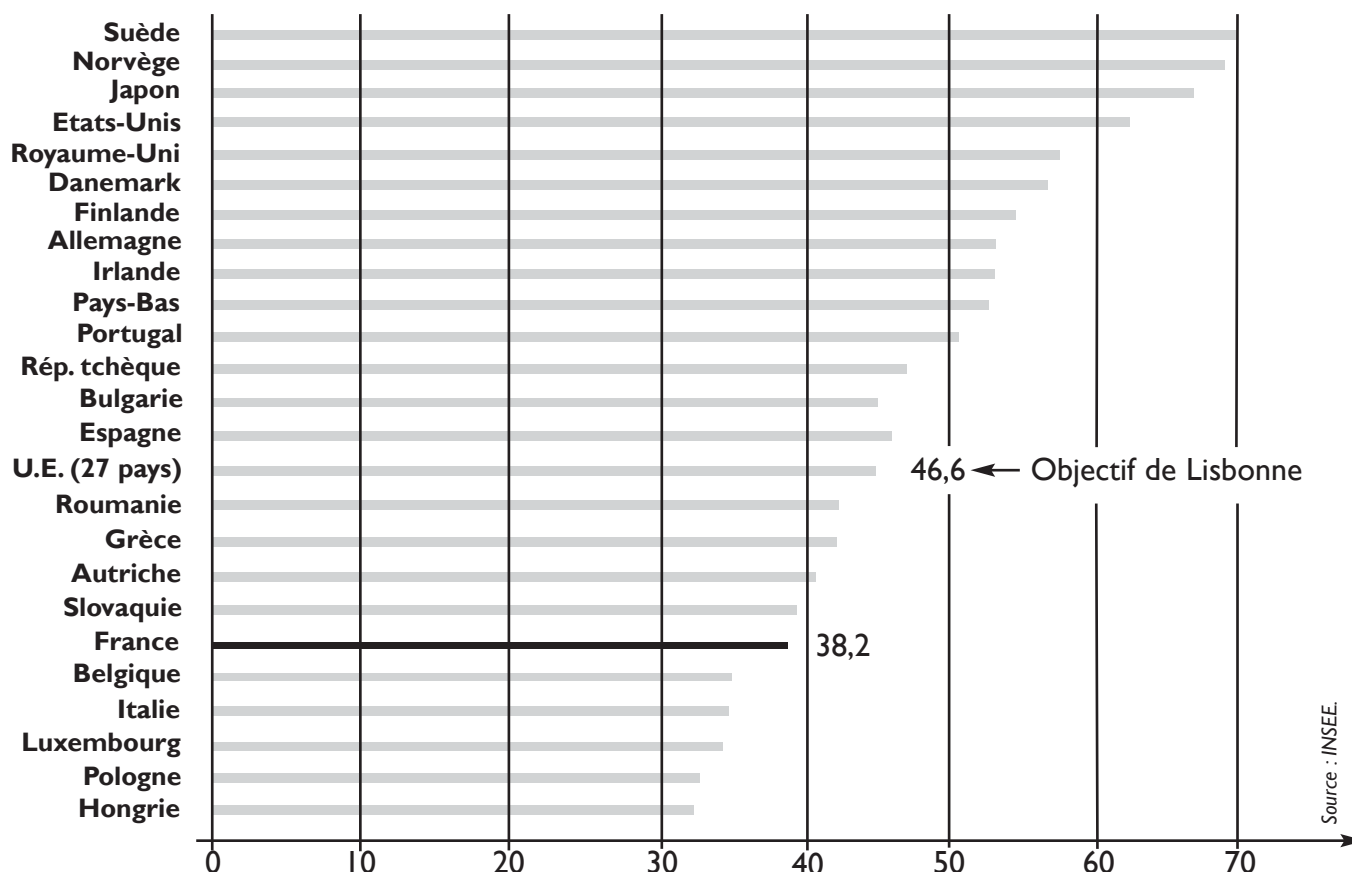
sont également concernés par le chômage ou l'inactivité. En 2008, 38 % des seniors occupaient un emploi, chiffre inférieur de 7 points au taux moyen des pays de l'Union européenne. Au-delà de 50 ans, plus de la moitié (56 %) des chômeurs sont en recherche d'emploi depuis plus d'un an et 34 % depuis plus de deux ans.

Principaux indicateurs sur l'emploi des seniors en métropole

	2003	2007	2008	Évolution 2003-2008
Taux d'emploi des 55-64 ans	37,0 %	38,2 %	38,2 %	+ 1,2 pts
<i>Taux d'emploi des 55-64 ans dans l'Union européenne</i>	40,0 %	44,7 %	45,6 %	+ 5,6 pts
Taux d'emploi des 55-59 ans	54,5 %	55,3 %	56,3 %	+ 1,9 pts
Taux d'emploi des 60-64 ans	13,3 %	15,6 %	16,3 %	+ 3,0 pts
Taux d'emploi « sous-jacent » des 55-64 ans	32,9 %	35,2 %	36,0 %	+ 3,2 pts
Taux d'emploi des 15-64 ans	64,0 %	64,3 %	64,9 %	+ 0,9 pt
<i>Taux d'emploi des 15-64 ans dans l'U.E. à 27</i>	62,6 %	65,4 %	65,9 %	+ 3,3 pts
Embauches des plus de 50 ans en emplois aidés (marchand + non marchand)	125 400	102 300	97 300	- 22,40 %
Effectifs en dispositif de cessation anticipée d'activité (fin décembre)	503 407	686 700	669 319	+ 33,0 %
<i>Dont Prêretraites totales (donc hors prêretraites progressives)</i>	103 141	69 076	56 788	- 44,9 %

Source : INSEE.

Proportion de personnes de 55-64 ans en emploi en 2008



Des tentatives pour préserver l'emploi des seniors

La loi impose dorénavant aux entreprises des mesures concrètes pour « préserver » l'emploi des seniors et encourager leurs embauches :

- la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009 a augmenté l'âge de mise à la retraite d'office par l'employeur à 70 ans. Elle impose notamment à l'employeur une procédure stricte pour la mise à la retraite d'un salarié âgé de 65 à 70 ans ; le gouvernement a demandé aux entreprises
- qu'elles définissent elles-mêmes un plan d'action ou négocient un accord en faveur de leurs salariés âgés avant le 1^{er} janvier 2010. Pour autant, il a été demandé aux U.R.S.S.A.F., lors des contrôles, de ne tenir compte de la pénalité qu'à l'issue d'un délai de 3 mois suivant le 1^{er} janvier à compter duquel l'entreprise en est devenue redevable. Si cette obligation n'est pas respectée, les entreprises devront verser chaque mois 1 % de la masse salariale, tant que l'obligation ne sera pas remplie. Cette obligation s'applique à toutes les entreprises (y compris les établissements publics) employant au moins 50 salariés ou appartenant à un groupe dont l'effectif comprend au moins 50 salariés. Les entreprises de moins de 50 salariés ne sont pas concernées. Enfin, une entreprise ayant un effectif de 50 salariés et inférieur à 300 salariés étant soumise à l'obligation de négocier peut s'en abstenir si un accord de branche vise l'emploi des seniors. Pour ces PME, l'administration vient d'ailleurs d'accorder un délai supplémentaire de trois mois pour celles qui ne sont pas couvertes par un accord de branche au 1^{er} janvier 2010. Elles ne seront redevables de la pénalité que si elles ne déposent pas d'accord ou de plan d'action à leur niveau d'ici au 30 avril 2010.

Le plan d'action (ou accord) est soumis pour consultation au C.E.

L'accord ou le plan d'action doit contenir obligatoirement :

- un objectif chiffré global de maintien dans l'emploi pour des salariés âgés de 55 ans et plus, ou le recrutement de salariés âgés de 50 ans et plus. Il est possible de choisir l'un

ou l'autre mais aussi les deux ;

- des dispositions favorables au maintien dans l'emploi et au recrutement des salariés âgés relevant au moins de trois domaines d'actions obligatoires sur les six suivants :
 - ⇒ recrutement de salariés âgés ;
 - ⇒ anticipation de l'évolution des carrières professionnelles ;
 - ⇒ amélioration des conditions de travail et prévention de la pénibilité ;
 - ⇒ développement des compétences et des qualifications et accès à la formation ;
 - ⇒ aménagement des fins de carrière et de la transition entre activité et retraite ;
 - ⇒ transmission des savoirs et des compétences et développement du tutorat ;
- Ces dispositions doivent obligatoirement être accompagnées d'un objectif chiffré mesuré au moyen d'un indicateur ;
- des modalités de suivi des dispositions retenues, notamment pour les réalisations des objectifs chiffrés ; une durée maximale d'application de trois ans de l'accord ou du plan d'action ;

Sur cette base, l'employeur doit consulter le comité d'entreprise (articles L 2323-6 et L 2323-27 du Code du travail).

L'enjeu est-il le travail des seniors ou l'âge de la retraite ?

Les premiers bilans sont mitigés concernant les accords conclus en faveur des seniors. Le délai donné par le gouvernement étant très court, la qualité des accords peut s'en ressentir. La crise ne joue pas non plus en faveur de l'emploi des seniors. Si la préoccupation de l'emploi des seniors est certes louable, elle cache sans doute une réalité plus officieuse de la part du gouvernement : celle d'allonger l'âge du départ à la retraite. Elle fait qu'un salarié ne puisse pas être mis d'office à la retraite avant 70 ans est certainement un moyen détourné de pousser les salariés à prendre leur retraite de plus en plus tard, au regard des taux de remplacement de plus en plus bas. La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009 ne serait alors qu'une introduction à la réforme des retraites de 2010. ●